

Nutri-Score. Nouveaux critères de calcul

Le Nutri-Score vise, d'une part, à faciliter la compréhension des consommateurs quant aux informations nutritionnelles des aliments qu'ils achètent et à les aider à faire des choix éclairés, d'autre part, à encourager les professionnels à améliorer la composition de leurs produits.

L'échelle Nutri-Score est composée de 5 lettres allant de A à E, associées à 5 couleurs (du vert foncé au rouge), chacune représentant la composition et les qualités nutritionnelles du produit. La lettre E (rouge) correspond à la moins bonne note. L'étiquetage du Nutri-Score, présent sur de nombreux emballages alimentaires, connaît des modifications. Un arrêté du 14 mars 2025 précise les nouveaux contours de l'outil. Objectifs : l'adapter aux évolutions de l'offre alimentaire et l'harmoniser avec les normes des autres pays impliqués.

Plus de sévérité

Cette nouvelle mouture est plus sévère à l'égard de certains produits transformés par l'industrie agro-alimentaire pour tenir compte de récents travaux scientifiques. Elle permet notamment « d'améliorer la différenciation entre les aliments selon leur teneur en sel et sucres », décrit le communiqué du gouvernement.

La méthode de calcul du score a été adaptée pour tenir compte des spécificités de certaines familles d'aliments, comme les matières grasses ajoutées (beurre, huile), les féculents, les laitages ou encore les boissons. Les huiles ayant une teneur en acides gras saturés plus faible (huile d'olive, de colza ou de noix, par exemple), sont notées B et non plus C. Certains poissons gras, riches en oméga 3 (sardines, maquereaux...), sont mieux cotés. Les produits salés et sucrés sont plus sévèrement classés.

L'eau est la seule boisson notée A. Les boissons à faible teneur en sucres

sont mieux notées. Celles avec édulcorant passent en catégories C à E (au lieu de B).

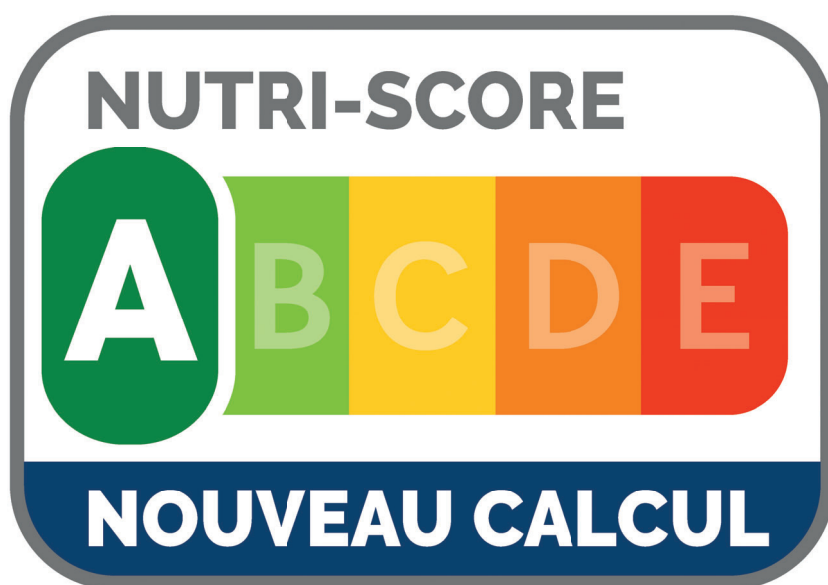
Concernant les laits, ceux aromatisés et sucrés, les yaourts à boire et les breuvages végétaux (amande, soja, riz...), la classification est effectuée avec l'algorithme des boissons pour faciliter la comparaison...

Depuis le 14 mars 2025, les acteurs économiques engagés dans le dispositif ont 2 ans pour mettre à jour leurs emballages en adoptant le nouveau Nutri-Score. Le logo comportant un encadré « Nouveau calcul » permet d'indiquer les produits intégrant les changements.

Question de santé publique

L'enjeu est de taille : selon un article scientifique, publié en septembre dans le *Lancet Regional Health-*

Europe, la consommation d'aliments mal classés au Nutri-Score est associée à un risque accru de maladies cardiovasculaires. Selon l'OCDE, qui a publié un rapport éloquent sur le sujet l'an dernier, sa généralisation à l'échelle européenne éviterait deux millions de malades d'ici 2050, diminuerait les dépenses de santé et augmenterait le nombre de personnes en capacité de travailler. □



source : mangerbouger.fr



01
55
82
84
05

Rubrique réalisée avec Indecosa-CGT (Information défense des consommateurs salariés)
263 rue de Paris
93515 Montreuil cedex
indecosa@cgt.fr
www.indecosa.cgt.fr

Rénovation énergétique : qui paie ?

Le gouvernement n'est pas à une contradiction près : il veut faire de la rénovation énergétique globale une priorité tout en rognant dans les crédits. Ce sont donc les particuliers qui doivent financer les améliorations de leurs biens.

Pour atteindre les objectifs climatiques fixés par l'accord de Paris, il faudrait rénover 500 000 logements par an à compter de 2030. Avec moins de 100 000 rénovations d'ampleur en 2024, on en est très loin. Cela suppose un effort de l'ensemble des parties prenantes : l'État, les particuliers et les bailleurs, et, bien sûr, les entreprises de rénovation.

La fraude à MaPrimeRénov explose et menace de faire s'écrouler tout l'édifice, déjà bien fragile. Pour les entrepreneurs indécents, les subventions sont vues comme un gâteau. De plus, si les travaux sont mal exécutés par des sociétés peu soucieuses du bien commun, les économies promises ne seront pas au rendez-vous. Les consommateurs auront gaspillé de l'argent et devront gérer les conséquences des malfaçons.

C'est hélas l'avidité de certains, autorisée par les faibles moyens accordés aux organismes chargés du contrôle et par un désengagement toujours plus grand de l'État, pourtant garant de la mise en œuvre de cette politique publique, qui est à l'origine de ces fraudes.

Aux consommateurs qui envisagent de réaliser une rénovation énergétique d'ampleur, nous ne pouvons que conseiller la prudence. Rapprochez-vous de votre association Indecosa-CGT locale avant tout engagement. □



Copropriété : l'atout des bornes de recharge

Avec la montée en puissance des véhicules électriques, les copropriétés doivent s'adapter. Installer des points de recharge devient une priorité pour répondre aux attentes des résidents et valoriser

ser les immeubles. Outre un confort, ces aménagements peuvent représenter un atout en cas de revente.

En France, la loi encadre leur mise en place : lors de rénovations ou de constructions neuves, les besoins doivent être pris en compte. Les copropriétés ont obligation de respecter les normes de sécurité et de qualité. Plusieurs options existent : bornes pour des recharges prolongées, accélérées ou rapides selon les usages.

Une étude de faisabilité est indispensable pour évaluer la capacité électrique de l'immeuble, le coût global et déterminer les meilleurs emplacements.

Le financement, souvent un point sensible, peut être facilité par des aides publiques et des crédits d'impôt. Les frais d'installation et d'entre-

tien peuvent être répartis entre les copropriétaires. Pour faire un choix éclairé, des tableaux comparatifs d'installateurs sont disponibles, permettant d'évaluer les offres en fonction des prestations, des prix et des garanties.

Pour une mise en œuvre réussie, Indecosa-CGT recommande de suivre quelques étapes clés : diagnostic technique, sélection d'un équipement adapté, conformité réglementaire, sécurité, maintenance, et analyse des solutions de financement.

Pensée collectivement, l'installation de bornes de recharge peut devenir un véritable projet de transition énergétique et de valorisation pour la copropriété. □



INDECOSA-CGT